

L'Éducation canine dans les clubs

Le permis de détention

Nous avons 16 clubs canins sur 19 qui sont habilités à dispenser la Formation aux maîtres propriétaires de chiens de 1^{er} et 2^{ème} Catégorie ainsi qu'aux chiens mordeurs

Environ 60 Moniteurs au sein des clubs d'Altkirch, St Amarin, Bantzenheim, Brunstatt, Colmar, Feldkirch, Guebwiller, Habsheim, Ile Napoléon, Illzach, Lutterbach, ECV Munster, Pfaffenheim, Club du Sundgau, Village Neuf, Wittenheim sont habilités par la Préfecture du Haut-Rhin à dispenser cette formation

Pour mémoire le permis de détention comprend:

1. L'identification du chien (tatouage ou puce)
2. Le certificat de Vaccination antirabique en cours de validité
3. L'assurance responsabilité civile (dommages causés aux tiers)
4. Un Certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de Cat.1
5. L'attestation d'aptitude avec un formateur d'éducation canine habilité (délivré par presque tous les clubs de la SCHR)
6. L'évaluation comportementale (faite par un vétérinaire inscrit sur liste départementale)

Le permis est remis par le maire après déclaration en mairie et obtention des documents officiels mentionnés (attestation d'aptitude et évaluation comportementale), et est à renouveler lors d'un changement de commune. Un permis provisoire est accordé aux chiens de moins d'un an.

Le permis de détention concerne

- **Cat. 1 (Les chiens d'attaque)** relèvent de la 1^{ère} catégorie les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races: Type Staffordshire terrier / Type American Staffordshire / Type Mastiff / Type Tosa

- **Cat. 2 (Les chiens de garde et de défense)** relèvent de la 2^{ème} catégorie les chiens suivants, inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture : les chiens de race Staffordshire terrier / es chiens de race American Staffordshire terrier / les chiens de race Rottweiler et Type Rottweiler / les chiens de race Tosa.

- **Chien susceptible de présenter un danger:** Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet, parce que leur chien est susceptible de présenter un danger; cette appréciation doit s'appuyer sur des faits objectifs et l'obligation de suivre la formation doit pouvoir être motivée. Une évaluation comportementale, effectué par un vétérinaire, peut être demandée par le maire pour tout chien qu'il désigne.

- **le chien qui a mordu une personne:** Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet, parce que leur chien a mordu une personne.

Tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur du chien est en outre tenu de le soumettre, pendant la période de surveillance définie, à l'évaluation comportementale qui est communiquée au maire.

A la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude.

Vous trouverez la liste des vétérinaires du Haut-Rhin habilités à réaliser les évaluations comportementales canines sous le site de la Préfecture du Haut-Rhin sous la rubrique : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Les Bénévoles à l'honneur !!!

La Société Canine du Haut-Rhin a renouvelé avec la tradition en proposant un dîner dansant aux membres bénévoles qui ont œuvré lors des expositions de 2009 et 2010.

La fête était organisée à l'Elsass Hôtel de Bollwiller et quelques 120 personnes avaient répondu à l'invitation. L'ambiance était bon enfant et les plus courageux ont prolongé la soirée sur la piste de danse aux sons de rythmes effrénés.

Une tombola, généreusement dotée par la Société Royal Canin, a permis de réunir de quoi financer 600 kgs de nourriture pour chiens qui ont été remis à la SPA de Mulhouse. Nous remercions tous les donateurs qui ont eu le cœur sur la main et vont permettre, par ce biais, de faire des heureux. Il ne faut pas oublier que tous les chiens n'ont pas autant de chance que nos fidèles compagnons. Rendez-vous dans deux ans !! (Haennig Chantal)



**Francis
JOCQUEL**

Un ami nous a quitté, Francis Jocquel n'est plus, du moins physiquement parmi nous.

Cela faisait quelques années que Francis vivait près de Nîmes, auprès de son épouse Céline, parmi les oliviers, ceux-ci ombrageaient leur jardin et protégeaient leurs chiens.

Pour le reste, Francis reste bien présent, que ce soit dans la mémoire de ses proches, celle de ses Collègues du Comité de la S.C.H.R., celle de ses Amis juges et responsables cynophiles.

Pour moi personnellement, il demeure ce personnage vivant, tourbillonnant et volubile que j'accompagnais lors de nos nombreuses virées en exposition, Francis présentait ses Rodhésiens, Aïdis et autres chiens de race dont il s'amourachait irrémédiablement.

Quel poème !!! Ces déplacements en Europe et en France...L'avant de sa voiture ou de son Van plein de bonbons et autres sucreries, l'arrière chargé de tous ses chiens (il les emmenait partout), les discussions animées, ses grands gestes, ses idées souvent innovantes sur le monde du chien.

Francis aura aussi été un président de la S.C.H.R. ayant réussi l'unanimité dans son Comité ainsi que ramener une bonne cohésion dans celui-ci. Après son retrait de la Présidence, il est resté, malgré son déménagement d'un excellent conseil et en contact permanent avec le Président actuel et son comité.

Nous avons continué, Francis et moi-même à élaborer le jury de nos expositions. Je me rends d'autant plus compte à présent de la masse de travail qu'il prenait à sa charge.

Francis mon Ami, tu me manques.

Claude Ritter

Le Groupe de Travail Obéissance

La discipline obéissance est présente dans 10 clubs de notre département. Pour faire parvenir les informations aux différents clubs, le groupe de travail obéissance (GTO) s'est réuni deux fois cette année. Il est composé de MENGIS Jean Luc soutenu par la secrétaire Marie Anne BIHL et les 8 responsables de la discipline. Ils ont établi le programme des activités, et traité les problèmes techniques et administratifs relatif à la discipline.

L'année 2010 en quelques chiffres... 8 concours, 11 entraînements inter-club, 1 championnat d'Alsace, 2 sélectifs, 8 formations (obéissance avec BENNETTE Carmen, commissaire, EACO).

Environ 70 licenciés qui pratiquent la discipline dans le Haut-Rhin, avec 27 races de chiens différentes, dont le berger allemand et le berger belge Groenendaël étant les plus nombreux.

Les membres ont également participé cette année à une démonstration d'obéissance, lors de la CACIB à COLMAR.

Il y a également eu lors du concours d'ILE NAPOLEON, le deuxième challenge Maurice Meyer, à l'issue de ce concours SCHRANZ Pierre s'est vu remettre le challenge, offert par la société canine du Haut Rhin, qui sera remis en jeu l'année prochaine.



Un petit avant-goût de ce qui nous attend l'année prochaine, déjà 8 concours sont en préparation, dont 2 sélectifs 1 en Franche Comté et l'autre à Montigny les Metz.

Le championnat d'Alsace, le Challenge Maurice Meyer, le championnat de France et Grand prix d'Obéissance à Strasbourg.

Il y aura bien entendu des formations, et des stages de formation d'obéissance. Le groupe est en pleine élaboration de la démonstration lors de la Présentation Confirmation de GUEBWILLER.

Mengis Jean-Luc